

Ma démarche est irreguliere ;
 Je sçais punir le curieux
 Qui vient d'une main familiere
 M'arracher de ces sombres lieux.
 L'éclat n'est point ce qui me flatte ;
 Admire mon bizarre sort ,
 Quand mon lugubre habit est teint en Ecarlatte ;
 Je porte le deuil de ma mort.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ESPAGNE, & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. **E**spagne. La Cour se plaît fort à *Aranjuez*, & les plaisirs qu'elle y prend, ne dérangent en rien les affaires ; toutes les dépêches y étant regulierement envoyées tous les jours par le Conseil qui se tient à *Madrid*, pour être examinées & signées. Le pardon que le nouveau Prince Regnant accorde aux prisonniers, à cause de son avenement à la Couronne, a été rendu public ; mais il n'est pas general : ceux qui sont coupables de blasphèmes, de haute trahison, fausse monnoye, sacrilege, assassinat, faux témoignage, ou qui sont débiteurs à la Tresorerie, & aux particuliers, en états exclus, & deux Membres du Conseil de *Castille* ont été nommez pour veiller à l'exécution de ce pardon, & à l'examen de tous les criminels qu'ils jugeront dignes d'y être compris. Le Pere Garcia, qui a été ci-devant General des Franciscains, a été proposé à l'Evêché de *Malaga*, vacant par la démission qu'en a faite le Cardinal Alberoni ; & le Gouverne-
ment